

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

BNSSA

CORREZE - USSEL

Comment puis-je accéder à la formation ?

Vous devez être :

> âgé(e) de 16 ans à l'entrée de la formation (avoir 17 ans à la date de l'examen et avoir 18 ans pour la délivrance du diplôme)

> Titulaire et à jour de la révision annuelle ou inscrit en formation du diplôme « premiers secours en équipe 1er niveau » PSE 1

> Produire un certificat médical (examens médicaux d'aptitude à la natation, d'acuité auditive et d'acuité visuelle)

> Réussir les épreuves de sélection :

- Épreuve de nage sur une distance de 200m (avec 100 m en ventral et 100 m en dorsal). Épreuve chronométrée (notée suivant un barème Coef 2)

- Épreuve en immersion complète, sans que le candidat ne prenne appui (notée suivant un barème Coef 1)

Ces deux épreuves sportives peuvent être réalisées avec lunettes.

- Un oral de motivation (noté suivant un barème Coef 2).

Quels métiers puis-je envisager au terme de la formation ?

Les personnes titulaires du BNSSA peuvent surveiller des plages, qu'elles soient publiques ou privées, mais aussi des piscines d'accès gratuit (sur dérogation) et peuvent assister les maîtres-nageurs ou sauveteurs dans leur action.

Le titulaire du BNSSA peut être également recruté pour la surveillance de baignades dans le cadre d'accueil collectif de mineur.

Une formation continue tous les 5 ans est nécessaire pour pouvoir continuer à exercer.

Où se situe le centre de formation ? Puis-je bénéficier d'une solution de restauration et d'hébergement ?

Lieu de formation :
Piscine d'Ussel - Corrèze

Pas de restauration collective.

Qui est mon interlocuteur au CREPS ?

Responsable pédagogique **Olivier LALANDE**
06 80 17 06 14
olivier.lalande@creps-poitiers.fr

Secrétariat :
Norma COIFFE
05 49 36 06 56
norma.coiffe@creps-poitiers.fr

Comment s'organise la formation ?

Durée : Entre le 21 janvier 2022 et le 29 avril 2022

Les vendredis 21, 28 janvier - 04, 11 février - 4, 11, 18, 25 mars et 01 avril de 20 h à 22 h

Et stage les :

22, 23, 24 février et 26, 27, 28 avril 2022 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

La formation se déroule à la piscine d'Ussel

Contenus de formation

Pour en savoir plus, consultez la fiche détaillée ci-dessous.

Je suis en situation de handicap, puis-je accéder à la formation ?

J'accède à la formation sous conditions.

Pour en savoir plus,
www.crepspoitiers.fr

Quel est le coût de la formation ?

comment puis-je financer ma formation ?

Tarif de la formation disponible sur le calendrier de la formation à télécharger.

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier de prises en charge.

Pour en savoir plus,
www.crepspoitiers.fr

Je souhaite bénéficier d'un contrat d'apprentissage, est-ce possible ?

Cette formation n'est pas ouverte à l'apprentissage

Pour en savoir plus,
www.crepspoitiers.fr

Je suis en situation de demandeur d'emploi, puis-je accéder à la formation ?

Cette formation est ouverte à tous les publics, à condition d'avoir satisfait aux différentes épreuves préalables à l'entrée en formation.

QUELQUES CHIFFRES.

SESSION PRÉCÉDENTE



CREUSE

TAUX DE RÉUSSITE
À L'EXAMEN
80%



85%

TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE



89% - TAUX
DE SATISFACTION



SUIVEZ-NOUS



CREPS DE POITIERS / BUREAU DE LIMOGES

142 avenue Emile Labussière 87100 Limoges
☎ 05 49 36 06 56

WWW.CREPSPOITIERS.FR